



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion du mercredi 09 avril 2025

PV n°29 – Saison 2024/2025

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Mme Christelle Schroder - MM José De Jesus, Louis Finance, José Roméro

Contrôle des feuilles de matchs.

D3 Eco Logis Menuiserie Poule A

Réserve

Match n° 28761938 MARCELLUS 2 / STE BAZEILLE du 05/04/2025 à 20h00.

Réserve de Ste Bazeille régulièrement appuyée, la Commission transmet le dossier à la Commission des Litiges pour suite à donner.

D4 Vini Prim

Phase 2

Début de la phase 2 le 19 - 20 avril, les clubs vont recevoir l'information par mail.

Le Président

J. Roméro